

ENDURO

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURO



MOTO-CLUB: Gyé champagne
E-MAIL: gaasch.p@orange.fr
TÉLÉPHONE: 0624163834
ORGANISATEUR TECHNIQUE: GAASCH Patrick

N° D'ÉPREUVE FFM: 533
DATE: 08 juin 2025
LIEU: Bar sur seine

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ALANIECE Laurent	Licence : 279169
Président du Jury ou Arbitre*	DENANGEOT Damien	Licence : 083059
Membre du Jury	MOVANOVITCH Michel	Licence : 024364
Membre du Jury	TRIBOULT Jean-Bernard	Licence : 357547
Commissaire technique responsable	MORAIS Tony	Licence : 321927
Responsable du chronométrage	CHRONO CONSULT	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
chpt I1	16		125 à 650	85€
trophé I2	16		125 à 650	85€
challenge I3	16		125 à 650	85€
vétérans	37		125 à 650	85€
féminines	16		125 à 650	15€
50cc	14		50	15€
zue	16		125 à 650	85€

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **3 médecins (voir contrat)**

Nombre de médecin(s) **3**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Hôpital le plus proche **chu troyes**

Temps de trajet (en min) **45 mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques : Longueur de la boucle **70**

Distance journalière

**NOMBRE DE
SPÉCIALE (S) :**

- De type Banderolée **3**
- De type Enduro (en ligne) **0**
- De type X-Trem **0**

Longueur(s) **5 kms**

Longueur(s)

Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non

NOMBRE DE PARTICIPANTS

490

(maximum 7 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **10/02/2025**

**MOTO CLUB
GYE CHAMPAGNE
10, Rue de la Verreille
10250 GYE SUR SEINE**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **25/02/2025**

**P.O. P. HOUGNON
LIGUE MOTO GRAND-EST
Maison Régionale des Sports
15, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68**

VISA DE LA FFM

DATE: **28/02/2025**

NUMÉRO: **25/0194**

**MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE**

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Règlement particulier ENDURO de BAR / SEINE

Dimanche 08 JUIN 2025



Art 1 : GENERALITES :

Le moto-club GYE-CHAMPAGNE organise le dimanche 08 JUIN 2025, une épreuve d'enduro régionale enregistrée à la FFM sous le n° 533 sur le territoire des communes : BAR-SUR-SEINE, LANDREVILLE, VILLE-SUR-ARCE, CELLES-SUR-OURCE, BUXEUIL, NEUVILLE-SUR-SEINE, POLISOT, POLISY, MERREY SUR ARCE, BUXIERES SUR ARCE, BALNOT SUR LAIGNES.

Cette compétition est inscrite au calendrier des championnats ligues Enduro :

- **GRAND-EST**
- **ILE DE FRANCE**
- **BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**
- **HAUTS DE FRANCE**
- **CHAMPIONNAT SUISSE**

Attention : il est strictement interdit de faire des trous dans les pelouses du parc pilotes sous peine d'exclusion.

Art 2 : REGLEMENT :

Cette épreuve se déroulera conformément aux règles du code de la route et au règlement enduro établi par la FFM dans lesquels nous nous reporterons pour tout ce qui n'est pas expressément défini ci-après.

Tout participant doit avoir pris connaissance du présent règlement avant le départ de l'épreuve, il en accepte les conditions et s'engage à respecter les règles éditées.

Art 3 : ENGAGEMENT :

Le nombre de compétiteurs est limité à 490 pilotes.

Le droit d'engagement est fixé à **85,00 €** jusqu'au 31 mai, inscription la dernière semaine, majoration de **15€**, pour l'ensemble des compétiteurs sauf pour les féminines et 50 cc ➔ **15,00 €** (LMGE 2025).

Les engagements se feront via le site de www.inscriptions.liguemotograndest.fr la date de clôture est fixée au **07 juin 2025**.

Aucune licence à la journée ne sera établie sur place. Vous devez les effectuer sur le site de la FFM. (<https://pratiquer.ffmoto.org/licence-une-manifestation>) et la présenter au contrôle administratif.

Art 4 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS :

Lieu : Château de val seine 10110 Bar-sur-Seine
(Point GPS : 48,118672°N, 4,384361°E)

Horaires : - Samedi 07 juin de **14h00 à 19h00**
 - Dimanche : 08 juin de **7h00 à 8h00**

Pièces à présenter : **ORIGINAUX** :
Permis de conduire,

**Carte grise moto, Attestation d'assurance moto,
Licence FFM 2025 ou journée, Permis AM (ex BSR/CASM pour 50 cm³).**

Art 5 : CONTRÔLES TECHNIQUES : (conforme RTS enduro FFM)

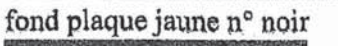
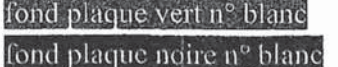
Les motos seront conformes aux règles définies (code de la route + RTS)

- Immatriculée, pneus FIM obligatoire AV et AR ;
- Eclairage AV + AR, mousse guidon ou pontets
- Leviers de frein et embrayage seront complets
- Le guidon sera bouché à chaque extrémité : poignées caoutchouc, protèges mains, embouts...
- Béquille d'origine obligatoire
- Le niveau sonore sera conforme aux normes fixées dans le RTS 2023 (112 db à 2 mètres)
- Le ou les casques seront HOMOLOGUES (ECE 22.05 ou ECE 22.06),
- Les protections pectorales : norme EN 14021 ou 1621-3, dorsales : norme EN 1621-2, gilet intégral (pectorale EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 intégrées)

TOUT PILOTE NE PRESENTANT PAS L'INTEGRALITE DES DOCUMENTS OU AYANT UNE MOTO NON CONFORME NE PRENDRA PAS LE DEPART DE LA COMPETITION.

ATTENTION IL N'Y AURA PAS DE PARC FERME.

Art 6 : CATEGORIES :

- | | | |
|--|-------------|--|
| ○ INTER (E1, E2, E3) : licence Inter, | | |
| ○ LIGUE 1 (E1, E2, E3) : licence NCO | championnat |  fond plaque jaune n° noir |
| ○ LIGUE 2 (E1, E2, E3) : licence NCO | Trophée |  fond plaque vert n° blanc |
| ○ LIGUE 3 (E1, E2, E3) : licence NCO/journée, Challenge | |  fond plaque noire n° blanc |

Art 7 : DEPART :

En l'absence de parc fermé, les pilotes se présenteront **15' avant leur heure de départ** attribuée dans la zone prévue à cet effet.

Les départs s'effectueront à raison de **3 pilotes par minute à partir de 8h30** et par ordre chronologique des numéros. La boucle de 70 kms est à faire **3 fois** pour les pilotes ligue 1, **2 fois** pour les pilotes ligue 2, **1 fois** pour les pilotes ligue 3.

Art 8 : PARCOURS :

Le tracé d'environ **70 kms** est constitué de deux boucles avec 3 spéciales (Landreville point GPS :

48,073079°N - 4,453499°E, Celles-sur-Ource point GPS : 48,067703°N - 4,423148°E, Neuville-sur-Seine point GPS : 48,039942°N - 4,389797°E.

Les trois spéciales sont à parcourir à chaque tour. (Plan affiché au PC course)

Art 9 : RAVITAILLEMENTS :

Autorisé uniquement au parc pilotes, château de val seine 10110 Bar-sur-Seine (Point GPS : 48,118672°N, 4,384361°E).

Les deux CH seront à la sortie du parc pilotes, un en bas (boucle 1) et un en haut (boucle 2) .

Ils seront réalisés conformément aux règles FFM. Le tapis environnemental absorbant est **IMPERATIF** sous la moto → **PENALITES.**



Art 10 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES :

- Les pilotes ne pourront pas être accompagnés par un suiveur sur l'ensemble du circuit
→ **EXCLUSION**
- Le pilote surpris à quitter le tracé sera disqualifié immédiatement → **EXCLUSION**;
- Le pilote et/ou son assistance faisant preuve d'agressivité ou de non respect des organisateurs, bénévoles, marshals → **EXCLUSION**;
- En cas de mauvaises conditions météorologique, l'organisateur avec le jury se réservent le droit de modifier le tracé ou d'annuler l'épreuve si le tracé devenait impraticable ou dangereux pour les pilotes.
- Le pilote surpris à faire des trous dans le sol du parc pilote → **EXCLUSION**.

Art 11 : CLASSEMENT :

Le classement et le chronométrage seront assurés informatiquement par la société : CHRONO CONSULT.

Les pénalités seront appliquées conformément au règlement du championnat de France Enduro FFM et LMGE.

Art 12 : REMISE DES PRIX :

La remise des prix s'effectuera le dimanche en fin d'après midi vers 17h30 devant le château de val seine, elle récompensera les 3 premiers de chaque catégorie (L1, L2, L3 + 50 cm³ et féminines) sous réserve d'avoir au moins 3 inscrits dans chaque catégorie et par ligues présentes.

Art 13 : RECLAMATIONS :

Les réclamations se feront dans les 30 minutes suivant l'affichage officiel des résultats, établis par CHRONO CONSULT, auprès du directeur de course, **accompagnées d'une caution de 75,00 €** et conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Cette somme sera restituée si la réclamation est considérée comme recevable.

Art 14 : ASSURANCE :

Une assurance responsabilité civile organisateur d'activité sportive de loisir ou de compétition avec véhicules à moteur a été souscrite auprès de :

SAS assurances Lestienne, BP 34 51873 REIMS CEDEX.

Art 15 : OFFICIELS :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------|
| ○ <u>Président moto club:</u> | Patrick GAASCH |
| ○ <u>Directeur de course :</u> | Laurent ALANIECE |
| ○ <u>Organisateur technique :</u> | Patrick GAASCH |
| ○ <u>Président du jury :</u> | désigné par la LMGE |
| ○ <u>Commissaire sportif LMGE :</u> | désignés par LMGE |
| ○ <u>Commissaires techniques:</u> | désignés par LMGE |

Les compétiteurs prenant part à cette épreuve reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, ils s'engagent à en respecter tous les points inscrits ci-dessus. Les compétiteurs

renoncent en cas d'accident ou à l'issue de l'épreuve, d'attenter une action en justice à l'encontre des propriétaires ou locataires des propriétés traversées, de l'ONF pour des raisons matérielles et de l'organisateur car l'enduro est un sport à risque dont les conséquences, quelle qu'elles soient, sont acceptées par les compétiteurs.

AUCUN REMBOURSEMENT DE L'EPREUVE NE SERA EFFECTUE APRES LES FORMALITES ADMINISTRATIVES.

le 15 février 2025

le **Moto-club**
GYE CHAMPAGNE
10, Rue de la Vereille
10250 GYE SUR SEINE
[Signature]